

CHARTRE DES COMPETITEURS ET DES ACCOMPAGNATEURS

Cette charte est applicable aux licenciés des groupes « Perfectionnement » et « Compétitions » et tous licenciés s'engageant dans une compétition. La licence *loisir* ne permet pas de participer aux différentes compétitions sauf si présentation d'un **certificat médical de non contre-indication pour la compétition**.

Cette charte est établie et approuvée par le conseil d'administration de l'ASA du 03 octobre 2022, elle est applicable dès cette date.

Le CA veillera au respect de cette charte.

ENGAGEMENT DU CLUB :

1- Pour tout licencié (e) inscrit aux Perms ou à un Cours :

- Prise en charge financière des inscriptions aux épreuves du MELT sans contrepartie.
- Prise en charge financière de l'inscription à 1 épreuve de Championnat toutes disciplines confondues

2- Pour tout licencié (e) inscrit à un Cours Perfectionnement ou Compétition :

- Prise en charge financière des inscriptions aux épreuves du MELT sans contrepartie.
- Prise en charge financière des inscriptions à 7 championnats de notre secteur géographique, à savoir :
 - Départemental : Maine et Loire
 - Régional : Pays de la Loire
 - Inter-Régional : zone nord
 - National
- Les Opens et Contests sont à la charge des participants.
- S'ils veulent y participer, les qualifiés d'office à un championnat ont à leur charge les frais d'inscription aux championnats dont ils sont dispensés.
- Les inscriptions sont obligatoirement faites par un représentant du club sur le site de la FFME
- Organisation et prise en charge (transport et hébergement) sur les championnats de France jeune de bloc et de difficulté.
- Le club prend en charge les frais de déplacement des coaches, juges et assureurs suivant les règles établies par le CA en début de saison : par remboursement direct pour les foyers non-imposables et par abandon de frais pour les autres ;
- Selon les résultats de niveau national individuels établis en cours de saison et la situation financière du club, le CA peut décider de prendre en charge quelques compétitions supplémentaires ;
- Le club prend en charge les coûts de formation des juges de bloc et de voie ;
- Le club assure conseils et suivi des compétiteurs sur la saison en cours.
- Le responsable Compétition du Club gère l'inscription des compétiteurs, assureurs et juges en conformité avec les règles et les besoins nécessaires au bon déroulement des compétitions.

ENGAGEMENT DU COMPETITEUR

Pour les compétitions officielles (site FFME)

- Être assidu sur tous les créneaux de cours pour lequel je suis inscrit.
- Participer à une porte ouverte dans l'année.
- Participer à un évènement (hors porte ouverte) organisé par le club dans l'année .
- Respecter les règlements en vigueur et notamment les "règles du jeu des compétitions" mises à jour chaque année sur le site de la fédération ;
- Se tenir informé des compétitions à venir via le site internet de la fédération et prendre l'initiative de s'inscrire sur le tableau dédié affiché dans la salle Marie Paradis :
<https://www.ffme.fr/competition/calendrier-liste.html>
- Les demandes d'inscriptions aux compétitions s'effectuent par écrit sur le tableau dédié : la date limite des demandes est le mercredi 20h de la semaine précédent la compétition (J-10). Aux compétiteurs de s'assurer avant la date limite d'inscription (J-7) qu'ils sont bien inscrits sinon contacter le référent compétition :
competition@asaescalade.fr
- Prévenir avant J-10 (rayer sur le tableau ou courrier électronique au référent compétition) tout désistement. Passé ce délai, un certificat médical sera exigé ou bien le compétiteur remboursera les frais engagés par le club ;
- Porter la tenue du club (voir §1.7.3 « des règles du jeu ») avec le logo visible lors de toute compétition officielle, des qualifications aux podiums. Consulter la boutique en ligne de notre partenaire pour s'équiper :
<https://clubshop.macron.com/angers/asa-escalade-avrille/kit-top-up>
- Plus d'info auprès des entraîneurs ou par mail à competition@asaescalade.fr
- Organisation du covoiturage et transport des compétiteurs du club.
- Le conducteur doit fournir copie de son permis de conduite et de l'attestation d'assurance à jour.

SIGNATURE DU COMPETITEUR (ou de son représentant légal pour les mineurs)

PRENOM du compétiteur

Et prénom du représentant légal (pour les mineurs)

NOM

Et nom du représentant légal (pour les mineurs)

N° de Licence

Date

Signature du compétiteur

Ou de son représentant légal pour les mineurs